

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 7

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles

Mesdames, Messieurs,

La caisse des écoles est un établissement public administratif dont la collectivité de rattachement est la commune. Selon l'article R212-26 du code de l'éducation, la caisse des écoles est dirigée par un comité composé comme suit :

- a) Le maire, président ;*
- b) L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;*
- c) Un membre désigné par le préfet ;*
- d) Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;*
- e) Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.*

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Par délibération n°7 du 2 octobre 2008, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre de représentants du conseil municipal à parité avec celui des sociétaires.

VU l'article R212-26 du code de l'éducation relatif à la composition du comité de la caisse,

CONSIDERANT l'importance de la caisse des écoles dans la mise en place de la politique éducative de la municipalité et la nécessité de désigner de nouveaux représentants du conseil municipal,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 7

page 2/2

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de fixer à 3 le nombre de représentants du conseil municipal
- de désigner les représentants suivants :

Anne-Florence BOURAT
Elisabeth PHILIPPONNEAU
Mohamed BEN EMBAREK

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 8

MM. Guerin, Baraudon, Ganivelle, Michaud
Mmes Mery, Metais, Weinland, Pesnot-Pin

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 24/04/2014 n° 3991
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER